

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2020**

<b>Nombre de membres</b>  En exercice : 54 Présents : 46 Votants : 46 Suffrages exprimés : 46  <b>Vote</b>  Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt, le huit décembre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Servian, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p><b>Présent(e)s titulaires</b> : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Gilles D'ETTORE, , Laurent DURBAN, Francis FORTE, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Jean-Michel GUITTARD, Michel GUTTON, Michel HERAIL, Jacques LIBRETTI, Christophe LLOP, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jacques MAURAND, Thierry MAURAT, Robert MENARD, Didier MICHEL, Sylvain MILLAU, Michel MOULIN, Gérard NICOLAS, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONNET, Serge PESCE, Elisabeth PISSARRO, Daniel RENAUD, Bénéger SARDA, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Michel TRILLES et Luc ZENON, conseillers syndicaux.</p> <p><b>Présent(e)s suppléant(e)s</b> : Madame Brigitte SOULET et Monsieur Bernard SAUCEROTTE, conseillers syndicaux suppléants.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats</b> : Mesdames Bénédicte FIRMIN et Laurence RUL, Messieurs Alain BIOLA, Benoît D'ABBADIE, Jean-Charles DESPLAN et Armand RIVIERE conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame Elisabeth PISSARRO, Monsieur Michel HERAIL, Madame Florence TAILLADE, Messieurs Luc ZENON, Gilles D'ETTORE et Vincent GAUDY, conseillers syndicaux.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s</b> : Messieurs Alain CARALP et Jordan DARTIER, conseillers syndicaux.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s</b> : Madame Gwendoline CHAUDOIR et Messieurs Bernard AURIOL, Alain CASTAN, Thierry CAZALS, Sébastien FREY, Frédéric LACAS, Lionel PUCHE et Jean-Claude RENAUD, conseillers syndicaux</p>
<b>Date de convocation</b>  30 novembre 2020	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Francis FORTE</p>
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b>  .....	<p><b>OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DU SYNDICAT MIXTE AUX COMMISSIONS DES SITES NATURA 2000</b></p>
<b>Date d'affichage</b>  .....	<p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p>
<b>Délibération</b>  N° 2020-23	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p><b>Vu</b> la directive CEE 92-43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats ;</p> <p><b>Vu</b> le code de l'environnement et notamment ses articles L.414-1 à L.414-7, R.414-8 à R.414-26 ;</p> <p><b>Vu</b> la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;</p> <p><b>Vu</b> la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment ses articles 140 à 146 ;</p> <p><b>Considérant</b> qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de réélire les représentants élus titulaire et suppléants du Syndicat Mixte</p>
<b>Contrôle de légalité</b>	



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

L'Europe a lancé la constitution d'un réseau de sites NATURA 2000 afin de préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Les comités de pilotage sont mis en place par arrêté préfectoral, pour élaborer, soumettre et veiller à la mise en œuvre des documents d'objectifs de chaque site NATURA 2000.

Afin de représenter le Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois, membre du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements, au sein des comités de pilotage NATURA 2000, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et deux représentants suppléants.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D’AFFIRMER** la volonté du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois de participer aux différents travaux des Commissions des sites NATURA 2 000.
- **DE DESIGNER** pour la durée du mandat *Monsieur Michel GUTTON*, en tant que représentant du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois au sein des comités de pilotage des sites NATURA 2000,
- **D’APPLIQUER** les dispositions du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que le « conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité  
Ainsi délibéré à Servian, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Gilles D'ETTORE**

